

(A)

( N° 219. )

---

# Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 19 JUILLET 1881.

---

Prorogation pour trois mois du traité de commerce entre la Belgique et la France (1).

---

## RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. THONISSEN.

---

MESSIEURS,

Par un projet de loi déposé sur le bureau de la Chambre, le 12 de ce mois, le Gouvernement demande l'autorisation de proroger pour trois mois, à dater du 8 novembre 1881, le traité conclu, le 23 juin 1875, entre la Belgique et la France, ainsi que les conventions qui y sont mentionnées. Il demande, en outre, pour le cas où, contrairement à ses vœux, cette prorogation n'aurait pas lieu, les pouvoirs nécessaires pour déterminer les articles compris dans le traité expiré qui devraient être provisoirement replacés sous le régime antérieur au tarif conventionnel.

La commission, déterminée par les considérations énumérées dans l'Exposé des motifs, a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité des membres présents, l'adoption du projet de loi.

*Le Rapporteur,*  
THONISSEN.

*Le Président,*  
J. DESCAMPS.

---

(1) Projet de loi, n° 201.

(2) La commission, présidée par M. DESCAMPS, était composée de MM. DE HEMPTINNE, PETY DE THOZÉE, JACOBS, THONISSEN, D'ANDRIMONT et DEMEUR.

---